

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRÈS
ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne
3, Jumelles — Tél. 12-44

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité et pour l'organisation de son progrès »

ABONNEMENTS :
Edition hebdomad. : Suisse, 3 fr. par an; autres pays, 5 fr. par an.
Avec la Revue internationale « Les Documents du Progrès » : France et Suisse, 7 fr. par an; autres pays, 10 fr. par an.
Le numéro : 5 cent.

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Commission permanente pour la protection des intérêts menacés de l'Humanité

PROCÈS-VERBAL

de la séance constitutive qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne le dimanche 11 juillet

Un grand nombre d'associations de tous les pays ont fait parvenir leur adhésion PAR ECRIT ou ont envoyé des délégués qui ont fait leur ADHESION en séance publique. Citons, parmi ces Associations :

- Le Comité français pour l'Organisation de la famille juridique des peuples civilisés (Paris) ;
- L'Institut international pour la diffusion des Expériences sociales, représenté à la séance par son secrétaire, M. Henri Dreyfus-Lavenir (Paris).
- La Ligue des pays neutres (Lugano) ;
- L'Ordre pour l'Action sociale et morale, représenté par M. Oberthur (de Strasbourg) ;
- La Société hambourgeoise de la Paix ;
- L'Association allemande pour la protection de la maternité ;
- L'Union internationale des Sociétés de culture morale (Londres) ;
- La Société de culture morale (Hambourg) ;
- L'Association « World Conferences for promoting Inter-Racial Concord » (Londres) ;
- Le Comité européen pour la pratique des réformes sociales ;
- Le Comité provisoire pour la cause juive, représenté par MM. Klatzkin et Epstein ;
- L'Association autrichienne pour l'entente des peuples ;
- La Société des monistes suisses (groupe de Berne), représenté par son président, M. Tobler ;
- La Société des monistes autrichiens (Vienne) ;
- L'Association espérantiste internationale (Genève) ;
- La Ligue pour la Défense de l'Humanité et pour l'Organisation de son Progrès, représentée par M. le Dr Broda ;
- La Société vaudoise de la Paix, représentée par M. Guinand.

Les Associations suivantes avaient exprimé, PAR ECRIT, leur sympathie pour l'œuvre de la Commission :

- Cercle international (Genève) ;
- La Société genevoise d'utilité publique ;
- Le président de la Société hongroise de la Paix ;
- Le vice-président de la Société allemande de la Paix ;
- Le président du groupe de Berlin de la Société allemande de la Paix ;
- Le président de la Société de la Paix, de La Chaux-de-Fonds ;
- The Union for democratic Control (Londres).

Citons en outre, parmi les PERSONNALITÉS qui ont pris part aux débats :

- M. Hugues Wassermann, vice-président du Home lausannois de l'Ordre pour l'action sociale et morale ;

- M. H. Freundler, délégué de la Société chrétienne d'économie sociale (Genève) ;
- M. G. Schmiedl, président de la Société de pédagogie sociale (Vienne) ;
- M. le Dr Albert Sachs ;
- M. Eminzadeh (Tauris), ancien président de la Société persane pour le développement de l'Instruction et de la morale en Perse ;
- M. Gustave Brocher, secrétaire de la Rédaction de la « Revue Ukrainienne » ;
- M. le Dr Peter, membre de la Société allemande de la Paix (groupe de Mannheim) ;
- M. A. Macht, ancien membre du Comité de la Presse chrétienne aux Indes hollandaises.

Citons encore, parmi les personnes qui assistaient aux délibérations à titre PERSONNEL ou qui ont exprimé par écrit leurs SYMPATHIES pour l'œuvre :

- M. Wenger, conseiller cantonal, de Zurich ;
- M. le Dr S. Mexin, de Genève ;
- M. le Dr Amstein, de Genève ;
- M. Gustave Hubbard, ancien député (Paris) ;
- M. Jean Longuet, député de la Seine ;
- M. Gaubert, secrétaire du Syndicat des infirmiers, Paris ;
- M. Gustave Spiller, de Londres ;
- Professeur A. de Quervain, de Zurich ;
- M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat (Neuchâtel) ;
- M. Hauser, conseiller d'Etat (St-Gall) ;
- M. Emile Buticaz, président de la Société vaudoise de la Paix ;
- M. R. Goldscheid, président de la Société sociologique (Vienne) ;
- M. O. Borngraber, écrivain dramatique ;
- M. O. Volkart, écrivain (Berne) ;
- M. Maurice Dunant, président de la Société genevoise d'utilité publique ;
- M. A. Hamon, professeur au Collège libre des Sciences sociales (Paris) ;
- M. le Dr A. Huber, avocat (Bâle) ;
- Mme Girardet, présidente de la Société pour le suffrage des femmes (Lausanne) ;
- M. Eugène Rapin, pasteur ;
- M. Lehmann, rabbin ;
- M. Bise, pasteur, tous de Lausanne ;
- M. Paul Otlet, directeur de l'Institut international de Bibliographie (Bruxelles) ;
- M. le Dr Emile Berger, de Genève ;
- M. Ami de Beaumont (Lausanne) ;
- M. Adrien Deléssert (Lausanne).

Les délibérations ont commencé par un rapport sur l'œuvre de la conférence de Berne pour la défense de l'Humanité, laquelle a pris l'initiative de la formation de cette Commission. On procéda ensuite à sa constitution formelle. Le Comité de la Ligue pour la Défense de l'Humanité (présidé par le Dr R. Broda) a été chargé de gérer les travaux courants de la Commission ; elle se composera en outre des délégués de toutes les Associations affiliées.

Après un long échange de vues sur les métho-

des du travail de la Commission, on a accepté à l'unanimité la résolution suivante :

1. « La Commission permanente pour la protection des intérêts menacés de l'Humanité — instituée par la Conférence internationale de Berne, composée de délégués de différentes associations de progrès moral des pays belligérants et neutres et réunie à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne — invite les associations de progrès moral de tous les pays à sortir de leur isolement mutuel, à reprendre l'échange de vues sur les grands problèmes qui confrontent la collectivité humaine, la lutte solidaire contre les dangers qui menacent notre patrimoine commun et la collaboration au progrès de la civilisation.

« La Commission les invite à se servir librement de ses organes continuant à paraître dans les pays divers — « Voix de l'Humanité », « Documents du Progrès », « La Justice internationale » et leurs revues sœurs en langues allemande, anglaise, espérantiste et hongroise — pour tous les appels qu'elles voudraient adresser à l'opinion étrangère et pour tous les documents qu'elles jugeraient utiles de soumettre à l'appréciation de la conscience universelle. »

Le problème des annexions

La Commission discuta ensuite les DANGERS menaçant les intérêts collectifs de l'Humanité qui se sont accentués AU COURS DE CES DERNIERS TEMPS, depuis la Conférence de Berne. Tout d'abord, on délibéra sur le danger des ANNEXIONS de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants.

Les projets de l'annexion de la Belgique par l'Allemagne, de la Dalmatie par l'Italie, de l'Asie turque par la Russie et de la Perse par l'une des puissances européennes, ont été flétris dans des discours vigoureux. MM. Broda, Brocher, Peter et Eminzadeh appliquèrent la même thèse générale à toutes les questions particulières.

Les débats ont été continués dans la séance de l'après-midi. MM. Schmiedl, Wenger, Phillipsohn, Eminzadeh et Wassermann prirent successivement la parole d'une manière fort éloquente. En fin de compte, on s'entendit pour accepter à l'unanimité la résolution suivante :

2. « La Commission permanente pour la protection des intérêts menacés de l'Humanité confirme la protestation contre l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants, exprimée solennellement par la conférence de Berne, en se basant sur les droits de l'homme et du citoyen et considérant que l'humanité du XXe siècle ne peut pas être traitée comme une marchandise :

« Ayant pris connaissance des plans d'ANNEXION DE LA BELGIQUE PAR L'ALLEMAGNE, qui se sont accentués au cours de ces dernières semaines, elle fait appel aux couches libérales et démocratiques du peuple allemand, pour que celles-ci s'opposent efficacement à la réalisation de ces desseins.

« Elle leur rappelle qu'en incorporant à l'Allemagne une grande et fière nation étrangère qui ne veut pas mourir, on créerait à l'empire des

difficultés intérieures insurmontables et on amènerait des guerres terribles de revanche et de libération, préjudiciables aux générations futures de l'Allemagne comme à celles du monde entier.

« La Commission ayant pris connaissance des ASPIRATIONS ITALIENNES SUR LA DALMATIE SLAVE, en appelle à la nation de Garibaldi pour que celle-ci ne viole pas le principe des nationalités qui est la base même de son existence nationale et pour qu'elle ne crée pas une Serbo-Croatie irredente sur les bords de l'Adriatique, après avoir fait la guerre pour AFFRANCHIR les populations italiennes voisines.

« La Commission exprime le désir que le sort futur de Constantinople soit réglé d'une manière conforme au vœu de ses habitants. »

La durée de la guerre

La Commission aborda ensuite le problème délicat de la PROCHAINE CAMPAGNE D'HIVER qui s'annonce. M. Broda donna un exposé assez développé des différents points de vue y relatifs, et proposa la résolution suivante, qui a été acceptée à l'unanimité :

3. « La Commission permanente :

« Ayant pris connaissance des projets d'une NOUVELLE CAMPAGNE D'HIVER qu'on ébauche d'un cœur assez léger dans différents pays,

« Ne doute ni de la force de résistance de toutes les armées belligérantes, prêtes à supporter toutes les fatigues imposées par le devoir, ni de la volonté des populations civiles d'assumer tous les sacrifices qui leur paraissent nécessaires pour arriver à une paix durable,

« Mais se permet d'attirer l'attention de l'opinion universelle sur les plans concordants d'une paix durable, basée sur le droit, élaborée par les récentes conférences internationales de La Haye et de Berne et dont la réalisation ne présuppose point l'écrasement de l'un des adversaires.

« Et prie les gouvernements de bien peser la responsabilité énorme encourue par la destruction de toute une génération valide des peuples européens résultant d'une prolongation indéterminée de la guerre actuelle. »

Sur la proposition de deux délégués, on décida ensuite de faire parvenir cette résolution aux premiers ministres des pays belligérants et aux présidents des Parlements respectifs.

Sommes-nous au début d'une ère de guerres universelles ?

Comme point suivant de l'ordre du jour, on revint à l'examen des problèmes discutés à Berne en les étudiant à la lumière des faits récents intervenus depuis cette date. La résolution suivante a été acceptée à l'unanimité :

4. « La Commission permanente,

« Ayant pris connaissance de plusieurs symptômes redoutables qui nous font craindre que nous ne soyons au début d'une série de guerres universelles (rêves annexionnistes, propagation de la haine entre les peuples, extension du système militariste dans les pays qui l'avaient repoussé jusqu'alors),

« En appelle à l'humanité délirante pour que celle-ci se ressaisisse enfin et s'éveille à la compréhension du danger énorme qui la menace d'horreurs plus affreuses même que celles de l'heure présente,

« Et pour qu'elle étudie d'une manière sérieuse les moyens propres A METTRE FIN A L'ANARCHIE INTERNATIONALE, servant ainsi l'intérêt solidaire de tous les peuples belligérants et neutres. »

Le sort des prisonniers

On délibéra ensuite sur le problème douloureux des REPRESAILLES mutuelles et les délégués furent unanimes à désirer que les pays belligérants s'affranchissent des passions aveugles,

au moins dans la sphère des questions humanitaires. Les thèses suivantes furent approuvées par l'unanimité de la Commission :

5. « La Commission permanente attire l'attention de l'opinion sur les REPRESAILLES exercées mutuellement par les différents pays belligérants (tout récemment encore en ce qui concerne le traitement des prisonniers respectifs), course à la barbarie qui menace d'effacer les derniers vestiges du droit des gens.

« Elle rappelle aux pays belligérants l'ancienne vérité qu'on ne peut pas être juge et partie et l'expérience nouvelle que l'aggravation du sort des prisonniers, même édictée en guise de représailles, n'amène que trop facilement comme représailles nouvelles une AGGRAVATION du sort des propres co-nationaux, allant ainsi A L'ENCONTRE du but proposé.

« Elle attire leur attention sur le fait qu'une AMELIORATION du sort des prisonniers pourrait plutôt éveiller des instincts humains chez l'adversaire et servir mieux la cause des nationaux.

« La Commission, à ce point de vue, salue l'initiative des deux délégués du Conseil fédéral suisse qui, en expliquant en France et en Allemagne respectivement les attentions relatives dont jouissent les prisonniers dans les pays respectifs, se sont efforcés de créer des dispositions plus favorables à une amélioration concordante du sort des malheureux captifs.

« Elle rend hommage à cette nouvelle initiative suisse s'ajoutant à toutes celles qui ont su maintenir quelques rudiments de traditions humanitaires, au milieu des passions haineuses déchaînées. »

Le sort des juifs russes

Toutes les questions soumises par le Comité provisoire étant épuisées, le président demanda aux délégués de saisir la Commission de tous les dangers pour les intérêts de l'humanité qui leur paraîtraient nécessiter un acte de défense immédiat.

MM. Klatzkin et Epstein déclarèrent alors, au nom d'un Comité provisoire pour la cause juive, devoir expliquer à la Commission le SORT LAMENTABLE DE LEURS CORELIGIONNAIRES EN RUSSIE, négligé par trop par la presse occidentale. M. Epstein démontra d'une manière fort documentée que la population juive de Russie, malgré toute sa fidélité civique et son esprit de sacrifice, est traitée inhumainement et comment on détourne l'attention populaire de l'insuccès des armes en désignant à sa fureur des victimes expiatoires.

Un débat s'ensuivit au cours duquel M. Brocher parla d'une manière chaleureuse du triste sort d'un autre peuple persécuté, en Russie, des Ukrainiens. L'assemblée écouta fort émue ces exposés. On accepta ensuite à l'unanimité la résolution suivante :

« La Commission fait appel aux couches intellectuelles libérales de Russie pour qu'elle mette fin aux cruautés pratiquées systématiquement par le gouvernement russe et desquelles le peuple juif souffre depuis le commencement de la guerre jusqu'à ce jour, cruautés telles que expulsions en masses, pillages et massacres connus sous le nom de progroms et traitements inhumains à l'égard des soldats juifs blessés. »

Questions diverses

MM. Mexin et Schmiédli proposèrent que le Bureau de la Commission soit chargé de prendre l'initiative (à un moment jugé opportun par lui) pour une action des pays neutres en vue de la fin de la guerre. Après un échange de vues assez étendu, auquel participèrent Mme Girardet, présidente de la Société pour le suffrage des femmes, et M. Wenger, député au Grand Conseil de Zurich, il a été décidé de ne point prendre une résolution immédiate et de ne reprendre la discussion du problème qu'au moment opportun et en tenant compte des circonstances évoluées.

M. Henri Dreyfus-Lavenir développa ensuite un

projet intéressant relatif à l'obstacle, actuellement inexistant, qu'une ligue de toutes les petites nationalités neutres pourrait offrir à la violation de la neutralité d'un pays quelconque. Son exposé sera publié dans un prochain numéro de la « Voix de l'Humanité ». Le délégué, jugeant que sa proposition ne pourrait faire l'objet d'une discussion qu'après la guerre, ne proposa pas de résolution.

M. Oberthür a fait voter ensuite un vote de remerciement à l'adresse de la Municipalité de Lausanne pour son aimable hospitalité manifestée par le prêt gratuit d'une salle de l'Hôtel-de-Ville. Cette proposition et un vote de remerciement au président de la séance, proposé par M. Schmiédli, ayant été acceptés, la séance a été déclarée close.

Le Secrétariat de la Commission.

A nos lecteurs

Pendant une partie de l'été, la « Voix de l'Humanité » ne paraîtra que CHAQUE DEUXIEME SEMAINE.

Les abonnés recevront en compensation le numéro d'octobre des « Documents du Progrès ».

L'Administration de la Voix de l'Humanité.

Nous recevons la lettre suivante :

L'assemblée des délégués réunie les 28 et 29 mai 1915 dans les locaux du Bureau international de la Paix, à Berne, à l'unanimité des voix sauf une, a émis le vœu suivant :

« Il est hautement désirable de voir aboutir dès à présent la constitution de puissantes sociétés financières et syndicales poursuivant le but de faciliter la reconstruction rationnelle des villes, villages et maisons isolées détruites au cours de la guerre actuelle sitôt disparus les risques à courir du fait des hostilités existantes. »

Je vous prie, comme suite à donner à ce vœu, de bien vouloir procéder, avec votre dévouement infatigable, à l'enquête suivante :

« Serait-il opportun, dans les conditions de la paix future à débattre, de prévoir l'institution d'une banque internationale dans l'organisation de laquelle serait prévue la représentation de tous les Etats et établissements privés qui lui fourniraient des capitaux? »

L'activité de cette banque internationale consisterait, dans la mesure des sommes mises à sa disposition et portant intérêt pour le capital obligations et dividendes pour le capital actions, à faciliter, en tout premier lieu aux ruinés de la guerre, la reprise du travail fécond et laborieux :

1° par des prêts hypothécaires à long terme et lent amortissement pour la reconstruction des immeubles détruits, avec plans d'ensemble tenant compte et utilisant les plus récents progrès de l'art de construire.

2° Par l'ouverture de larges crédits agricoles, industriels et commerciaux surveillés par des sous-comités locaux responsables.

3° Le tout placé sous la haute surveillance de comités nationaux responsables également.

Cette banque, entrevue dans un mirage lointain, après avoir ainsi été au plus pressé, ne se dissoudrait pas, mais prêterait son appui à toutes les entreprises d'intérêt général destinées à la mise en valeur de notre globe, par exemple :

a) pour faciliter la colonisation dans les meilleures conditions possibles par la construction de routes, canaux, chemins de fer, achat en gros de territoires et leur revente au détail avec facilité de crédits pour l'émigrant ;

b) pour permettre l'exploitation de mines, le percement d'isthmes, etc.

Une telle institution utile au premier chef exercerait certainement une influence morale d'apaisement sur les haines internationales déchaînées par la guerre en cours.

Ed. GUINAND, architecte.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.